



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
13.04.2018

Date d'affichage
17.04.2018

Nombre de Conseillers

en exercice : 35

présents : 23

votants : 34

OBJET :

06 – Signature d'un contrat avec l'eco-organisme CITEO afin de répondre aux obligations de la Commune en matière de Responsabilité Elargie de Producteur de papiers

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – M. JC. SIBERT – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme MC. BARTHES – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

Mme G. RACKELBOOM par Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH par Mme MM. SALLES – Mme F. SAVY par M. B. BAILLY – Mme M. FLEURY par M. Y. LERAY – Mme D. REDSTONE par M. P. SEDARD – M. BAFFIE par M. F. BOURDEAU – Mme N. GILLES par M. J. HOARAU – M. D. VIGNEULLE par M. C. GHIS – Mme D. LABORDE par M. G. ALAPETITE – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – Mme KD. MAKOUTA par Mme M. LAFFORGUE.

Absent

M. M. HAMDANI.

Madame Catherine KOZAK a été élue secrétaire de séance.

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 541-10-1 et D. 543-207 et suivants,

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU l'avis de la commission municipale,

CONSIDERANT le principe de la Responsabilité Elargie du Producteurs d'Imprimés papiers et Papiers à usage graphique destinés à être imprimés dite « REP Papiers »,

CONSIDERANT que depuis le 1^{er} janvier 2017 de nouveaux papiers mis sur le marché en 2017 sont concernés par la contribution et notamment les publications de presse et les affiches,

CONSIDERANT que la commune de Combs-la-Ville met plus de 5 tonnes de papiers sur le marché par an, elle est par conséquent de ce fait redevable de l'éco-contribution,

ENTENDU l'exposé des rapporteurs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer un contrat avec l'éco-organisme CITEO, permettant à la commune de remplir ses obligations en matière de Responsabilité élargie de Producteur de papier.

Combs-la-Ville, le 24 avril 2018

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 34

Contre : -

Abstentions : -

La présente délibération peut faire l'objet :

D'un recours administratif adressé au Maire par lettre recommandée avec avis de réception dans les deux mois qui suivent sa notification et/ou son affichage ;

D'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou son affichage. Ce délai est interrompu et conservé au profit du demandeur en cas de recours administratif préalable.